

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Rueil-Malmaison

— version provisoire du 19/02/2020 à 09:45 —

Introduction

A travers ce questionnaire, nous souhaitons connaître vos propositions et vos engagements en faveur du vélo pour votre mandat.

(plan vélo, pistes cyclables, parkings collectifs sécurisés, part de la mobilité vélo, ...).

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Rueil à Vélo a défini un Plan Vélo pour notre ville à partir des informations de nos adhérents/sympathisants et du Baromètre des Villes Cyclables 2019 de la FUB. En tenant compte de notre Plan Vélo et de vos propositions, êtes vous prêt à réaliser sur notre commune un réseau cyclable continu, sécurisé et en adéquation avec les réseaux du département, du territoire POLD et du schéma RER V soutenu par la région IDF ?*

Action n°2 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 3 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 2 M euros

Ce budget annuel d'investissement de 2 M€ correspond à 25 € par habitant (80 354 au 1er janvier 2018). Cela représente 2,5 % des 79,1 M€ du budget d'investissement de 2019. A titre de comparaison, l'investissement municipal pour le nouveau quartier de l'Arsenal est de 32 M€ pour 2019 (40,5 % du budget) et celui du gros entretien de la voirie est de 6,6 M€ (8,3 % du budget). A titre d'information, une piste cyclable en enrobée coûte en moyenne entre 100 et 200 K€/ km linéaire (source Ademe), qu'il faut x par 2 pour piste à double sens.

Action n°3 :

Affecter 200 k€ soit 0,25 % du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°4 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Cette personne pourrait être un conseiller municipal dédié aux mobilités actives (vélo/pied) et le correspondant officiel de la mairie avec les associations.

Action n°5 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Lors de la rencontre du 18/12/2019 avec les services techniques de la mairie actuelle, il a été décidé que l'association Rueil à Vélo sera conviée systématiquement à participer aux commissions circulation pour valider les demandes et propositions d'aménagement vélo qui auront été transmises préalablement au responsable de la voirie. Cela équivaut à un comité vélo. Quelles sont vos propositions sur le sujet ?

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo ou contribuer à l'élaboration du RER Vélo du Collectif IDF qui est soutenu et financé à 50% par la Région Île-de-France.

Action n°7 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- la D991 vers Nanterre (avenue de Colmar) qui correspond au niveau 1 du RER Vélo
- la D913 vers Nanterre et futur T1 (avenue Paul Douner) niveau 2 RER V et avec de gros points noirs
- la D39 (Solferino / Richelieu / 18 Juin 40) niveau 2 RER V et avec de gros points noirs

Les routes ci-dessus dépendent du Conseil Départemental mais nous demandons à la future équipe municipale de contribuer à l'élaboration des pistes cyclables pour ces 3 axes majeurs.

Action n°8 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : (certains devront être étendus et ces itinéraires devront être sécurisés)

- rue Albert 1er et/ou Avenue de la République pour relier la station du RER A avec le centre ville,
- rue Eugène Labiche et Jean Bouguignon pour relier le centre ville aux Lycées Richelieu / Passy-Buzenval et au collège Jules Verne,
- rues Haby Sommer et avenue du Président George Pompidou pour relier le centre ville avec le Lycée Gustave Eiffel et le complexe sportif de l'Arsenal,
- rue traversante du nouveau quartier de l'Arsenal pour desservir le Lycée Gustave Eiffel,
- accès au théâtre et aux cinémas.

Action n°9 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération (ces itinéraires devront être sécurisés)

- les rues Danton et des Bons Raisins pour relier le centre ville et la gare du RER A avec le nouveau quartier de l'Arsenal,
- rue du Lieutenant Colonel de Montbrison pour desservir les hauts de Rueil.

Action n°10 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines principalement pour Nanterre (rue Eugène Sue notamment), Suresnes (via l'avenue du 18 juin), Bougival, Chatou.

Action n°11 :

Mettre le vélo au cœur des nouveaux quartiers de l'Arsenal et de Buzenval.

Action n°12 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. La rue Eugène Sue à Rueil constitue le tronçon manquant entre la rue Gallieni à Rueil et la rue de Garches à Nanterre.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°13 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Passer la part modale du vélo de 3% actuellement à 9% mini pour les actifs avec une cible à 12% à la fin du mandat.

Action n°14 :

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Favoriser les projets de réduction à 2*1 voies sur D913, D39, D991 pour offrir des pistes cyclables en site propre (en lien avec la proposition 7).

Action n°15 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°16 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Exemple, devant l'école Tuck-Stell.

Action n°17 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : centre ville, nouveau quartier de l'arsenal.

Action n°18 :

Transformer en zone piétonne les rues autour de l'église.

Action n°19 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°20 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement - Demande urgente pour les rues Albert 1er et Eugène Labiche.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°21 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé dans le centre ville, les Hauts de Rueil, les centres de quartiers existants et les nouveaux quartiers (Arsenal, Buzenval, etc), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°22 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé véligo

- création à proximité de la future gare de la ligne 15 d'un parking de 400 places sécurisées et 200 couvertes en accès libre aux non abonnés,

- doubler le stationnement du Mobipole de la gare RER A : ajout de 200 places sécurisées et 200 places couvertes en accès libre aux non abonnées.

Action n°23 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°24 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°25 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°26 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°27 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Intégrer impérativement ces dispositions dans les nouveaux quartiers (Arsenal, Buzenval) et autres résidences ainsi que les Etablissements Recevant du Public.

Action n°28 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°29 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

- création d'une vélo école,
- atelier de réparation vélo.

Action n°30 :

Mettre des locaux à disposition de l'association pour organiser des ateliers de réparation vélo participatifs et/ou des moments d'information (parcours, réalisations récentes, projets, manifestations municipales ou régionales, etc). Ces locaux devront être mis à disposition à minima 1/2 journée par semaine.

Action n°31 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo**Action n°32 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°33 :

Créer une "fête du vélo". Promouvoir le tourisme à vélo (Maison Gicquel) sur les Bords de seine à Rueil (itinéraires Paris-Londres). Cette "fête du vélo" serait institutionnalisée dans le cadre de la semaine de la mobilité avec aussi des ateliers gravage vélo, d'auto-réparation, une bourse à vélo et un stand de sensibilisation à la sécurité routière.